EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Wednesday, November 6, 1985

• 1545

The Chairman: I notice we have a quorum. I call the meeting to order. The purpose of the meeting is primarily for organization. It is not intended that the bill per se will be taken up but rather that procedures will be decided. Our Clerk of Committee is Mr. Don Reid, and we have also Monique Hébert from the library who is sitting on my left here, and will serve as research assistant for the committee.

Would you gentlemen accept the fact that we have read the letter whereby I have been appointed as chairman? Is that agreed?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Thank you. Now as to the various items which have to be considered, the clerk first will read the order of reference.

The Clerk of the Committee: It is ordered that Bill C-80, an Act to amend the Excise Tax Act and the Excise Act and to amend other acts in consequence thereof be referred to a legislative committee.

The Chairman: I want to thank every member of the committee for their total co-operation in making it possible to hold this meeting today; it has proved to be very convenient for me as circumstances turned out unexpectedly. Thanks to all who put yourselves out of to be here today on such very short notice—legal notice, mind you, but short.

Now the distribution office advises that 1000 copies are required for distribution to senators, MPs officials and staff and to establish a reserve. I would therefore ask for a motion to print 1000 copies of the proceedings of the committee.

Mr. Kindy: Mr. Chairman, I move that the committee print 1,000 copies of its Minutes of Proceedings and Evidence.

Motion agreed to

The Chairman: Now, we require a motion to hear and print evidence when a quorum is not present; this would request that the Chairman be authorized to hold meetings to receive evidence and to authorize printings thereof when a quorum is not present, provided that . . .

Now, do you have suggestions as to how many people should be present in order to hear evidence?

Mr. Nicholson: Four, including the chairman.

The Chairman: You suggested four, including the chairman. Is that the wish of the committee?

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mercredi 6 novembre 1985

Le président: Étant donné que nous avons le quorum, nous allons commencer. Nous sommes ici pour procéder à l'organisation. Nous n'allons donc pas nous saisir du projet de loi en tant que tel, mais plutôt nous attacher aux procédures. Le greffier de notre Comité est M. Don Reid, et à ma gauche se trouve également M^{me} Monique Hébert, de la Bibliothèque, qui sera l'assistante de recherche attitrée du Comité.

Messieurs, confirmez-vous avoir lu la lettre me nommant président? Vous êtes d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Merci. Maintenant, au sujet des divers points de l'ordre du jour, le greffier va d'abord lire l'ordre de renvoi.

Le greffier du Comité: Il est ordonné que le projet de loi C-80, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise et modifiant d'autres lois en conséquence, soit renvoyé en comité législatif.

Le président: Je tiens à remercier chacun des membres du Comité de nous avoir donné son entière collaboration aux fins de tenir la réunion d'aujourd'hui; cela m'a été très utile, étant donné les circonstances imprévues qui sont survenues. Je remercie donc tous ceux qui ont fait l'effort de venir ici aujourd'hui, à un si bref préavis, même s'il était, bien entendu, légal.

Le service de distribution m'avise qu'il nous faut faire imprimer 1,000 exemplaires des procès-verbaux à l'intention des sénateurs, des députés, des hauts fonctionnaires et du personnel, et afin d'établir une réserve. Je demanderais donc qu'on propose par voie de motion l'impression de 1,000 exemplaires des procès-verbaux du Comité.

M. Kindy: Monsieur le président, je propose que le Comité imprime 1,000 exemplaires de ses procès-verbaux et témoignages.

La motion est adoptée

Le président: Il nous faut maintenant une motion demandant que nous entendions et imprimions des témoignages même en l'absence d'un quorum; on se trouve donc à demander que le président soit autorisé à tenir des réunions afin d'entendre des témoignages et à les imprimer en l'absence d'un quorum, pourvu que . . .

D'après vous, combien de membres devraient être présents pour qu'on puisse entendre des témoignages?

M. Nicholson: Quatre, y compris le président.

Le président: Vous proposez quatre, y compris le président. Le Comité est-il de cet avis?